

LAURET



LE MAG

2

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : 15H00 à 17H00*
MARDI : 15H00 à 17H00
MERCREDI : 9H00 à 13H00
JEUDI : 15H00 à 17H00*
VENDREDI : FERMÉE

* jusqu'à 19h00 le lundi & jeudi sur RDV

Prise de rendez-vous par mail à :
secretariat@commune-lauret.fr

Répondeur Tel : 04 67 59 01 38

<http://www.commune-lauret.fr>

La mairie est située à l'adresse suivante :
1 Place des Jardins du Château
34270 LAURET

Personnel administratif de la mairie

Elodie Chameau :

Sarah Doumain :

Accueil, urbanisme, état civil, affaires courantes.

Annabelle Lefort : DGS

<http://www.facebook.com/Mairie-de-Lauret>



Espace PUB

DP Jc Puig

8

Commune de LAURET



Monsieur le Maire et le conseil municipal
vous souhaitent une excellente Année 2021

LAURET à l'heure de la nouvelle année - 2021

Venez visiter le nouveau site de la commune
<http://www.commune-lauret.fr>

Janvier - février - mars 2021

www.commune-lauret.fr

1

Edito du Maire

Très chères Laurétaines, très chers Laurétains,

Voici donc le numéro 2 du «Mag», à l'aube de cette nouvelle année et faute de ne pouvoir se réunir, toute l'équipe municipale (élus et employés municipaux) se joint à moi afin de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021.

Je fais le vœu que cette année nous permette de nous démasquer et que nos sourires soient enfin dévoilés.

Nous avons pu jusqu'à présent combattre la pandémie et il est de notre devoir à tous de continuer à appliquer les mesures barrières et qu'ensemble, civiquement, nous soyons attentifs aux risques.

La vie de la commune se poursuit bien heureusement et vous découvrirez dans ce nouveau numéro, les projets sur lesquels nous avons pu travailler.

Malheureusement, la Maison de Promotion du Territoire et des Vins ne verra pas le jour; d'une part pour des motifs économiques en partie liés à la crise sanitaire et d'autre part sur la pérennité de ce projet. Le Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, M. Alain BARBE, nous l'annonçait et l'expliquait lors d'une réunion en notre Mairie en présence de l'ensemble du conseil municipal. La Commune va, sans frais, récupérer le bâtiment et nous devons très rapidement travailler afin de trouver des solutions de réhabilitation à ce nouveau projet. Annonce également faite en conseil communautaire du 17/11 vidéo sur <https://www.youtube.com/watch?v=3lpCDAMSveU> à_(1:25/2:31).

Les chantiers vont très rapidement s'engager pour les voiries, ainsi que la construction du bâtiment technique pour lequel l'appel d'offre d'exécution des travaux va être lancé.

2021 va également voir les travaux de renforcement du réseau électrique de la Devèze ainsi que l'arrivée de la fibre pour tout le village. Nous ne manquerons pas de communiquer sur l'avancée des travaux via nos supports habituels. A ce sujet, je vous invite vivement à découvrir le nouveau site de la Commune à l'adresse habituelle <http://www.commune-lauret.fr>

Je vous laisse sans plus tarder à la lecture de votre «Mag»...

En vous réitérant tous mes meilleurs vœux de santé pour cette nouvelle année.

Très cordialement.
Stéphane CATANIA

Clin d'oeil



M. le Maire et son 4ème adjoint ont eu le privilège de remettre le panier gourmand de Noël à notre Doyen Marceau CHAZOT

STOP aux dépôts sauvages !



Halte aux dépôts sauvages aux abords des containers

Les dépôts sauvages dégradent les paysages et, plus grave, polluent les sols, l'air et l'eau. Gardons le territoire propre et agréable, ne jetons pas nos déchets dans la nature !

Le geste responsable est d'apporter les gros cartons et emballages directement à la déchetterie la plus proche.

Voir la brochure

*Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

N'en jetez plus quand la coupe est pleine...

En effet les containers trop pleins libèrent les déchets sur la voie publique.

Le débroussaillage, une obligation légale (OLD)



Le feu de forêt est une préoccupation importante dans notre département. Pour limiter les risques d'incendie sur notre commune, nous devons tous être rigoureux sur les Obligations Légales de Débroussaillage.

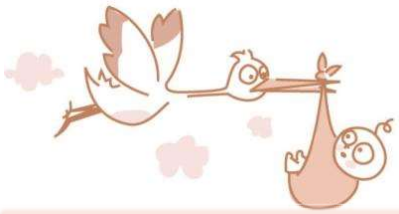
En débroussaillant, vous contribuez à protéger nos espaces naturels combustibles, vous favorisez également la sécurité de nos habitations et de nos sapeurs-pompiers.



Des contrôles seront effectués

Les travaux de débroussaillage de chaque propriété doivent être réalisés **avant le 15 avril 2021**.

Du personnel assermenté de l'agence interdépartementale de l'ONF (Office National des Forêts), mandaté par la Préfecture, effectuera des contrôles à compter de cette date, et verbalisera les propriétaires dans le cas où 100 % des travaux ne sont pas réalisés.



Carnet Rose

Naissances 2020 :

Louis BICAN, né le 20 octobre 2020

Judith FRAZZA, née le 30 octobre 2020

Luna JEAN, née le 10 novembre 2020

Éléna JEAN, née le 10 novembre 2020

Anaë MARTI, née le 18 décembre 2020



Nos anciens combattants

La mairie a remis au porte drapeau, Jean-Marc MAGNE l'étendard de l'association des anciens combattants sous l'œil avisé de son président André RICOME.



Travaux

La Mairie

Isolation Acoustique de la salle du conseil.

Mise en place de panneaux absorbants acoustiques pour un meilleur confort auditif lors de conseils, mariages et autres réunions publiques.

Merci à Anne OJEDA notre décoratrice locale pour ses recommandations.



Voie d'accès au chemin des champs sportifs

Les travaux de réalisation de la chaussée vont démarrer ce mois de janvier.

Ils consisteront à recalibrer la voie afin de canaliser les eaux pluviales et mettre en œuvre un revêtement bicouche gravillonné.

Finies les nuisances poussiéreuses et boueuses pour les riverains et utilisateurs !

Pour la sécurité de tous, merci de rouler à vitesse réduite.





Résultats du sondage : 120 participants – 116 Pour – 4 contre
 Resteront éclairés : les luminaires de la Mairie, le quartier du Soulié qui a déjà un éclairage à détection.
 Les horaires seront également aménagés exceptionnellement:
 Extinction à 2h pour la fête de la musique, le 14 juillet, la fête du village...
 Éclairage continu pour les réveillons du 24 et du 31 décembre.
 Le bilan financier de cette opération sera communiqué en fin d'année et le résultat de ces économies permettra de remplacer les ampoules énergivores par du LED.
 Les travaux de modification de l'éclairage public seront réalisés par nos soins et donc seul l'achat des horloges sera imputé sur ce projet.

Numérique Hérault

DU RACCORDEMENT... JUSQU'AU TRÈS HAUT DÉBIT

Depuis novembre 2020, les sociétés SCOPELEC et NGE INFRANET missionnées par le département, ont rencontré l'équipe municipale et posé les premiers jalons pour équiper la totalité de Lauret en fibre optique.
 Les travaux se dérouleront le 1^{er} semestre 2021 avec l'espoir d'en profiter avant fin 2021.
 Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancement.
 A l'issue de cette opération, des offres commerciales vous seront proposées par les différents opérateurs numériques.

Philippe VALCIN.
 4^{ème} Adjoint

Année scolaire 2020/2021



Les travaux

Outre les travaux d'entretien et les réparations courantes, divers travaux et aménagements ont été effectués à l'école depuis le mois de juin.
 Notre priorité étant la sécurité des élèves et du personnel scolaire et municipal, nous avons procédé cet été à la rénovation du toit de l'auvent de la cour qui menaçait de tomber (malfaçons lors de la conception initiale).
 La bibliothèque a été déplacée de la classe des moyennes sections vers la salle de cantine, afin de permettre un aménagement plus approprié de cette classe.
 Les protections anti pince doigts abîmées sont en cours de remplacement.
 Les abords de l'école sont nettoyés par l'agent communal tous les lundis et vendredis. La cour de l'école est entretenue tous les mercredis. La maintenance des jeux de cour a été effectuée.
 L'installation de la climatisation va se poursuivre progressivement.
 Enfin, de prochains travaux vont être réalisés pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite par toutes les entrées de l'école.



Arrêt des Garrigaires

Prévu depuis un certain temps, et repoussé à plusieurs reprises afin de permettre aux communes d'être prêtes, le fonctionnement de l'association Les Garrigaires prendra fin au 1^{er} avril 2021.
 A partir de cette date, tout ce qui concerne le périscolaire sera géré directement par la Mairie.
 Il s'agit de la cantine, l'accueil de loisirs périscolaire (matin et soir), ainsi que l'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi et des vacances scolaires.
 Cela ne changera rien pour les utilisateurs de ces structures, les tarifs sont maintenus à l'identique, seul l'en-tête de la facturation sera différent. De plus, les équipes actuelles restent en place, il n'y aura donc pas de rupture dans l'accompagnement des enfants.

Anne-Catherine BÉNÉZET
 2^{ème} Adjointe